

CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 21 avril 2016

COMPTE RENDU

Destinataires :	Transmission aux conseillers municipaux le 28 avril 2016 Affichage et publication le 28 avril 2016
Présents :	Pascal BRINDEAU, Benoît GARDRAT, Geneviève GUILLOU-HERPIN, Philippe CHAMBRIER, Nicolas HASLÉ, Béatrice ARRUGA, Sam BA, Jean-Claude MERCIER, Thierry FOURMONT, Patricia FAUREL, Annie-Claude FRANÇOIS, Tural KESKINER, Laurent BRILLARD, Alia HAMMOUDI, Raphaël DUQUERROY, Florence BOUR, Yolande MORALI, Jean-Paul TAPIA (à partir de 19 h 40), Laurence SOYER, David RAGUIN (de 19 h 30 à 20 h 30), Catherine LOCKHART, Patrick CALLU, Joëlle LATHIÈRE, Frédéric DIARD, Laurent MAMEAUX, Clara GUIMARD, Renaud GRAZIOLI
Absents ayant donné procuration :	Monique GIBOTTEAU à Pascal BRINDEAU, Michèle CORVAISIER à Geneviève GUILLOU-HERPIN, Christian LOISEAU à Philippe CHAMBRIER, Karima AFKIR à Béatrice ARRUGA, Ingrid POIREY à Jean-Paul TAPIA (à partir de 19 h 40), David RAGUIN à Nicolas HASLÉ (à partir de 20 h 30), Anaïs ROUSSELET à Benoît GARDRAT.
Absent :	Jean-Paul TAPIA (jusqu'à 19 h 40)
Secrétaires de séance :	Benoît Gardrat et Raphaël Duquerroy

Objet :	Compte-rendu du conseil municipal
Date de réunion :	Judi 21 avril 2016 à 19 h 30, salle de la porte Saint-Georges, rue Poterie à Vendôme

1. **SECRETARIAT de l'ASSEMBLÉE : Désignation des secrétaires de séance**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal désigne Benoît Gardrat et Raphaël Duquerroy en qualité de secrétaires de séance, ainsi que le directeur général des services de la ville en qualité de secrétaire auxiliaire.

1bis **SECRETARIAT de l'ASSEMBLÉE : Procès-verbal de la séance du 10 mars 2016 - Approbation**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 10 mars 2016.

2 **SECRETARIAT de l'ASSEMBLÉE : Communication des décisions du maire**

Le conseil municipal prend acte de la communication des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal.

3 **SECRETARIAT DE L'ASSEMBLÉE : Désignation d'un nouveau représentant du conseil municipal au sein du conseil de l'école élémentaire Jean Zay**

Le conseil municipal procède à la désignation de représentants de la ville au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Jean Zay, en remplacement d'Anaïs Rousselet qui se trouve dans l'incapacité de siéger dans cette instance.

Le maire présente la candidature de Thierry Fourmont et demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, conformément aux dispositions du 5^e alinéa de l'article L. 2121-21 du CGCT, la nomination de Thierry Fourmont pour siéger au conseil de l'école élémentaire Jean Zay, prend effet immédiatement.

.../...

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Modification des statuts de la communauté du Pays de Vendôme

Le conseil municipal approuve la modification des articles des statuts de la communauté proposée dans les conditions de vote ci-après précisées :

- modification des articles n° 2-9 et 2-10, relatifs aux classes de découvertes, à l'accueil et aux activités périscolaires :

Nombre de membres						
En exercice : 33	Présents : 27	Pouvoirs : 6	Votants : 33	Pour : 23	Contre : 5	Abstentions : 5

Adopté à la majorité des votes exprimés,

Jean-Paul Tapia, Thierry Fourmont, Laurence Soyer, Clara Guimard et Ingrid Poirey s'abstenant, Catherine Lockhart, Patrick Callu, Joëlle Lathière, Frédéric Diard et Laurent Mameaux votant contre.

- modification de l'article n° 2-12, relatif à la prise en charge des contributions au budget du service départemental d'incendie et de secours (fonctionnement) des communes membres :

Nombre de membres						
En exercice : 33	Présents : 27	Pouvoirs : 6	Votants : 33	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0

Adopté à l'unanimité des votants.

5 COMMUNICATION : Plus FM - Convention de partenariat 2016

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve les termes de la convention pour l'année 2016 pour la diffusion par la radio locale Plus FM, de toutes les informations municipales qui lui seront transmises, la diffusion des communiqués associatifs vendômois ainsi que la diffusion des bandes annonces des principales manifestations municipales et autorise le maire ou son représentant à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

6 ÉDUCATION : Ecole privée - Avenant n° 1 à la convention fixant la mise en œuvre de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame

A l'unanimité des votes exprimés, Clara Guimard s'abstenant, le conseil municipal approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention pour la mise en œuvre de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame de Vendôme, accepte de verser à l'organisme de gestion des écoles catholiques (OGEC), la participation 2016 de la ville de Vendôme d'un montant de 103 932,86 euros et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à l'éducation à signer ledit avenant et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

7 POLITIQUE DE LA VILLE : Subvention 2016 au programme de réussite éducative (PRE)

A la majorité des votants, Renaud Grazioli votant contre, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 12 200 euros à la régie personnalisée du Programme de réussite éducative des Rottes (PRE) afin de mettre en œuvre le programme d'actions 2016 et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

8 POLITIQUE DE LA VILLE : Programme d'actions 2016 - Attribution de subventions aux associations Acesm, Figures Libres et A LIRE dans le cadre du contrat de ville

A l'unanimité des votes exprimés, Renaud Grazioli s'abstenant, le conseil municipal décide

- d'attribuer au service de prévention spécialisée de l'association des centres éducatifs et de sauvegarde des mineurs et des jeunes majeurs (Acesm) dont le siège est situé 2 rue Sainte-Anne, BP 2876, 41028 Blois cedex, une subvention d'un montant de 1 145 euros pour la mise en œuvre des chantiers éducatifs, dans le cadre du programme d'actions 2016 du Contrat de ville de Vendôme ;
- d'attribuer à l'association A LIRE dont le siège est situé 133 rue Michel Bégon, 41000 Blois, une subvention d'un montant de 1 000 euros pour la mise en œuvre de l'action citoyenneté, dans le cadre du programme d'actions 2016 du Contrat de ville de Vendôme ;

.../...

- d'attribuer à l'association Figures Libres dont le siège est situé Porte Saint-Georges, rue Poterie, BP 25, 41101 Vendôme cedex, une subvention d'un montant de 1 000 euros pour la mise en œuvre d'ateliers de sensibilisation aux pratiques artistiques dans le domaine des musiques actuelles, dans le cadre du programme d'actions 2016 du Contrat de ville de Vendôme ;
et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à la cohésion sociale à signer tous documents et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

9 POLITIQUE DE LA VILLE : Convention pour l'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) entre l'État, la commune et l'OPH Terres de Loire Habitat

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve les termes de la convention pour l'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties à intervenir entre l'Etat, la commune et l'OPH Terres De Loire Habitat et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à la cohésion sociale à signer la convention pour l'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties à intervenir entre l'Etat, la commune et l'OPH Terres de Loire Habitat et tous documents ou actes nécessaires à la mise en œuvre de la convention.

10 POLITIQUE DE LA VILLE : Convention pour l'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties entre l'État, la commune et Immobilière Centre Loire

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve les termes de la convention pour l'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties à intervenir entre l'État, la commune et Immobilière Centre Loire et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à la cohésion sociale à signer la convention pour l'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties à intervenir entre l'État, la commune et Immobilière Centre Loire et tous documents ou actes nécessaires à la mise en œuvre de la convention.

11 RESSOURCES HUMAINES : Tableau des emplois permanents 2016 - Modifications

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve les modifications du tableau des emplois permanents indiquées ci-dessous :

EMPLOIS					EFFECTIFS			
Libellé de la fonction ou du poste	Quotité du temps de travail	Filière	Catégorie	Cadre d'emploi possible pour ce poste	Grade de l'agent qui l'occupe	Statut	Postes pourvus	Postes vacants
Jardinier	35 h	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique 2 Cl			1
Gestionnaire administratif et technique des cimetières	35 h	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif 2 Cl			1
Gestionnaire administratif et technique des cimetières	35 h	Administrative	B	rédacteur	Rédacteur principal 2 Cl		-1	

12 RESSOURCES HUMAINES : Service civique

A l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- autorise la mise en place du dispositif du service civique au sein de la collectivité ;
- autorise le maire ou le maire-adjoint délégué aux ressources humaines à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale ;
- autorise le maire ou le maire-adjoint délégué aux ressources humaines à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires.

.../...

13 VOIRIE : Enfouissement et effacement de réseaux de distribution d'énergie électrique BT et télécommunications place de la Liberté et abords des rues Antoine de Bourbon et du docteur Faton

A l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- décide de retirer la délibération n° VV-D-100316-16 du 10 mars 2016 ;
- accepte de confier au syndicat intercommunal de distribution d'électricité du Loir-et-Cher (SIDELC) :
 - o la maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de télécommunications afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération ;
 - o la réalisation des études d'exécution pour l'opération d'effacement ;
 - o la réalisation des travaux pour l'enfouissement des réseaux ERDF et France Télécom qui seront réalisés au cours de l'année 2016.
- autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à la voirie à signer tous documents relatifs à cette participation.

14 INTERCOMMUNALITÉ : Projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale - Approbation

A majorité des votants, Catherine Lockhart, Patrick Callu, Joëlle Lathière, Frédéric Diard, Laurent Mameaux et Clara Guimard votant contre, le conseil municipal :

- approuve le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes de Beauce et Gâtine, du pays de Vendôme, des Vallées Loir-et-Braye et du Vendômois rural arrêté par le préfet de Loir-et-Cher ;
- exprime la volonté de voir transformer cet établissement public de coopération intercommunale en communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017 ;
- autorise le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Fin de la séance à 21 h 40